



## Conflit agent commercial/mandant

Par **Mancocapac**, le **04/01/2010** à **09:56**

Bonjour,

Je suis Agent Commercial pour le compte d'un Mandant Espagnol depuis plusieurs années. Je prospecte une clientèle composée essentiellement de particuliers.

J'ai découvert il y a quelques mois que les contrats qui me sont fournis ne respectent pas la législation sur la protection du droit des consommateurs:

- Absence de bulletin de rétractation
- Vente à crédit (gratuit) sans possibilité de rétractation
- Paiement avant expiration du délai de réflexion...

J'ai à plusieurs reprises informé mon Mandant de l'illégalité de nos contrats et des risques que nous encourions.

Puis je prendre ce prétexte pour mettre un terme à mon contrat d'agent au tort de mon Mandant; Et ainsi bénéficier d'une indemnité de rupture de contrat?

cordialement

Par **jeetendra**, le **04/01/2010** à **11:05**

Bonjour, la réponse est non, bonne année 2010 à vous.